

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
29390 LEUHAN**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de novembre à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, 1^{er} adjoint au Maire, pour Monsieur Le Maire empêché.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, MARCHADOUR Annick, BOURHIS Pascal, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, MEVELLEC Denise, TROALEN Michelle, DUIGOU Myriam

Convocation :

Procuration de Christian PHILIPPE à Michel LE ROUX
Procuration de Corentin MARCHAND à Martine QUEMERE

le 16 novembre 2018

Nombre de conseillers :

Absents : Christophe BARRÉ et Daniel YAOUANC

en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire.

OBJET : Motion : Demande d'un délai pour la finalisation du dossier CEE TEPCV

La commune de LEUHAN avec d'autres communes du Pays du Centre Ouest Bretagne se sont engagées avec détermination dans la transition énergétique, répondant aux objectifs de la politique nationale. Elles ont ainsi pu profiter des conditions particulières du programme CEE TEPCV-Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (programme spécifique PRO-INNO-08), avec pour conséquences de dynamiser le développement économique du territoire.

Le **Pays Centre Ouest Bretagne** a lancé un appel à projets en juin 2017 auprès de l'ensemble des communes de son territoire afin de recenser les projets de bâtiments éligibles à ce dispositif. Ce recensement, ainsi que les montants des projets, ont été validés le 17 décembre 2017 par le conseil syndical du Pays Centre Ouest Bretagne afin que cette liste soit transmise à la DGEC et aux services instructeurs.

Depuis cette date, **les collectivités concernées, dont la commune de LEUHAN ont engagé les démarches pour que les travaux soient réalisés dans les temps, c'est-à-dire achevés et payés avant le 31 décembre 2018.** 48 bâtiments publics du territoire vont donc bénéficier d'une rénovation énergétique, représentant un montant **total prévisionnel de 4 311 287 € de travaux**, pour une aide prévue d'environ 1 300 000 €.

Certains projets sont des rénovations complètes et performantes grâce à l'incitation du programme CEE TEPCV, et sont tous engagés à ce jour. Cependant ces projets, de la conception à la réalisation, intégrant l'instruction, prennent du temps, et les maîtres d'ouvrage ont eu des difficultés à trouver des entreprises au point que certains appels d'offres se sont révélés infructueux.

Au vu des difficultés rencontrées, **les délais ne pourront être tenus** avec en outre le risque que la qualité de mise en œuvre ne soit altérée.

C'est pourquoi, nous demandons que nous soit accordé soit **un délai de 6 mois pour la remise des factures au 30 juin 2019, soit la prise en compte des projets démarrés avant la fin de l'année 2018.**

Pour extrait certifié conforme,

L'adjoint au Maire,
Michel LE ROUX.

